



PROVINCE SUD	ARRIVÉ LE : 29 AOÛT 2016									
direction de	N° 53275									
l'environnement	Dir.	CE	CM	CE	SGM	SAF	SICED	SCBT	PPRB	PZF
AFFECTÉ		coûts EM	Projet	Travaux	Com					
COPIE										
OBSERVATIONS	VM 105 BICPE 06/09 AR 2/09 PL									

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Réf. F15024.01

Direction de l'Environnement (DENV)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tél. 20 30 40 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)
Contre attestation de dépôt

À remplir en majuscules

ATTENTION

Dossier à retourner contre attestation de dépôt ou par lettre recommandée avec accusé de réception,
à l'attention du président de l'assemblée de province. Direction de l'Environnement.

Centre administratif de la province Sud
6, route des Artifices
BP 3718 - 98846 Nouméa cedex - Nouvelle-Calédonie
Email : denv.contact@province-sud.nc

Le dossier accompagnant cette demande doit être établi en trois (3) exemplaires accompagnés d'une (1) version
numérique

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier : _____

Date de réception : ____/____/____

Demande jugée

☐ Complète

☐ Incomplète

Inspecteur : _____

CONCERNANT L'EXPLOITATION DE : STATION D'EPURATION POUR LA RESIDENCE GAWÉ, COMMUNE DU MONT-DORE

Direction de l'Environnement (DENV)
Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex Tél. 20 30 40 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc



IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Vous êtes un particulier

N° de carte d'identité : _____ ou N° de passeport : _____

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de famille : _____

Nom de naissance : _____

Prénoms : _____

Nationalité : _____

Vous êtes une personne morale

Raison sociale : SEM AGGLO _____

☒ N° de Ridet ☐ N° RC ☐ N° RM : ☐ N° RA : 0 711 697.001☐ Aucun N° attribuéReprésentant légal : ☐ Madame ☒ Monsieur

Qualité du signataire : DIRECTEUR GENERAL

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Nationalité : FRANCAISE

Responsable du suivi du dossier (si différent) : ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom : _____

Prénom(s) : _____

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Adresse de correspondance (appt, étage, couloir) : _____

Complément (bâtiment, résidence, lotissement) : _____

Voie : 15 RUE JACQUES YVES COUSTEAU

Boîte postale : 15158

Code postal et libellé : 98804 NOUMEA CEDEX Pays : NOUVELLE-CALÉDONIE

Téléphone fixe : 46 88 00 Téléphone mobile : _____

Courriel : @semagglo.nc Fax : 46 40 45

Direction de l'Environnement (DENV)
Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tél. 20 30 40 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc



LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Province : ☒ Sud ☐ Nord ☐ des Îles

Commune : MONT-DORE

Zone PUD : UBb2

N° rue / N° lot et nom lotissement : LOT N°41 LOTISSEMENT LES SANTALS - LA COULEE

Références cadastrales : 661538-1157

Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93) : 458 415 - 216758

ACTIVITÉ FAISANT L'OBJET DE LA DECLARATION

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement (D pour le régime de la déclaration et NC si activité non classée)
OUVRAGE DE TRAITEMENT ET D'EPURATION DES EAUX RESIDUAIRES DOMESTIQUES POUR 147 EqH	2763	D

Fait à : DUMBEA

le 08 / 11 / 2016

Signature du déclarant

**JOINDRE LES DOCUMENTS SUIVANTS EN TROIS (3) EXEMPLAIRES PAPIERS ET
UN (1) EXEMPLAIRE NUMÉRIQUE**

Colonne
Réservée à
l'administration

- ☐ Justificatif de moins de six mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie,
- ☐ Justificatif des pouvoirs du signataire,
- ☐ Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau,
- ☐ Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement).

Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 819 000 F d'amende)

Direction de l'Environnement (DENV)
Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tél. 20 30 40 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc